

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
RENNES MÉTROPOLÉ – LA CHAPELLE DES FOUGERETZ**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°5**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.969 du 03/07/2018, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle des Fougeretz portant sur plusieurs objets :

- Ouverture à l'urbanisation d'une partie de zone 2AUD au sud de la partie agglomérée,
- Projets de densification et renouvellement urbain du centre-ville,
- Projet d'évolution de la zone d'équipement de loisir au nord du centre-ville,
- Mise à jour et modifications ponctuelles du règlement du PLU.

Monsieur Jean-Yves RONDEL, chef de service des équipements publics au conseil général en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de La Chapelle des Fougeretz :

**du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 inclus**  
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public :

- sur le site internet : <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !),
- sur un poste informatique au point info de l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).
- sur support papier à la mairie de La Chapelle-des-Fougeretz, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur y sera déposé.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à : Mairie de La Chapelle-des-Fougeretz, Modification n°5 du PLU de La Chapelle-des-Fougeretz – À l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, 2 Rue de la mairie, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz.

Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête, dans les meilleurs délais.

- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être adressées à l'adresse suivante : [lachapelledesF.m5@rennesmetropole.fr](mailto:lachapelledesF.m5@rennesmetropole.fr), accompagnées de la mention "À l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur – Modification n°5 du PLU de La Chapelle-des-Fougeretz".

Celles-ci seront consultables sur le site internet mentionné plus haut, dans les meilleurs délais.

- Par écrit, dans le registre d'enquête : aux horaires d'ouverture de la Mairie de La Chapelle-des-Fougeretz mentionnés à l'article 3, les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et par oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de La Chapelle-des-Fougeretz mentionnés à l'article 4, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public. Celles-ci seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de La Chapelle des Fougeretz les :

- **Jeudi 6 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Mercredi 19 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 5 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h 30**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de La Chapelle des Fougeretz (Tél. : 02 99 13 13 13).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de La Chapelle des Fougeretz pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°5 du PLU de La Chapelle des Fougeretz pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de La Chapelle des Fougeretz.